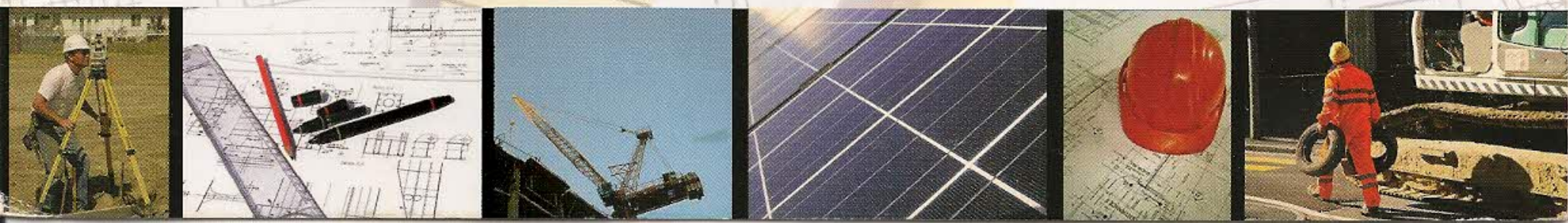


Réinventez le bâtiment
Devenez salarié autonome



Défi 3 axes
Réinventez le BÂTIMENT !

Réalisez vos chantiers et déléguez votre gestion
une solution simple et efficace
pour les professionnels du bâtiment





Une entreprise g r e r solumment tour

• L'ENTREPRISE

Dot e de plusieurs ann es d'exp rience dans le domaine de la gestion, la soci t  **DEFI 3 AXES** recrute toute l'ann e et sur toute la France !

Personnel qualifi  dans le b timent, artisans en difficult , anciens artisans, retrait s ou porteurs de projet soyez les bienvenus au sein de notre  quipe !

DEFI 3 AXES est une entreprise g n rale du b timent, structur e, rod e, efficace dans l'exercice de son savoir-faire . R solumment tourn e vers l'avenir, la soci t  **DEFI 3 AXES** vous propose de devenir l'architecte de votre carri re professionnelle !

Nous vous proposons une nouvelle forme d'emploi qui vous permet d'exploiter de mani re autonome vos comp tences tout en nous abandonnant la charge des op rations de gestion comptables, administratives et juridiques. De surcro t vous b n ficiez du r gime de protection sociale r serv  aux salari s.

• LE FONCTIONNEMENT DEFI 3 AXES

Il implique l'intervention de trois acteurs : le technicien (salari  autonome), le client et **DEFI 3 AXES**.

- **Le salari  autonome**, expert dans le domaine du b timent, il n gocie lui-m me une mission de travaux aupr s d'un client. Dans ce cadre, il op re   partir de sa r gion d'activit , r alise ses propres devis et planifie librement ses horaires de travail ainsi que sa grille tarifaire apr s acceptation du client. Il r dige les factures et re oit les r glements du client pour le compte de **DEFI 3 AXES**. Entre le 1^{er} et le 10^{ me} jour de chaque mois, il remet son dossier d'activit    la soci t , qui calcule le montant de sa marge b n ficiaire et lui reverse sur cette base un salaire net. Si aucune mission de travaux n'a  t  r alis e au cours du mois de r f rence, le technicien n'a aucune charge ni frais   supporter !

- **Le client**, qui s'engage sur la base du devis du technicien, reste son interlocuteur privil gi . En fonction de l'avancement des travaux, il s'acquitte du paiement des factures   l'ordre de **DEFI 3 AXES**.

- **DEFI 3 AXES** permet la r alisation de la mission de travaux en fournissant l'organisation n cessaire. Elle donne le cadre juridique   l'intervention du technicien en  laborant et signant un contrat de mission avec le client ou en acceptant sa commande. Elle conf re au technicien un statut de salari  en signant avec lui un contrat de travail. Elle lui garantit une autonomie intellectuelle et op rationnelle tout en  tant inform e de la bonne marche et mise en  uvre de la mission r alis e pour le client. Elle se charge de l'ensemble des op rations comptables li es   l'ex cution de la mission, que ce soit sur le plan administratif, social ou fiscal. Elle fournit les assurances professionnelles n cessaires   la r alisation de la mission,   savoir : Garantie D cennale et Responsabilit  Civile.

• QUI PEUT DEVENIR SALARIE AUTONOME ?

S'ils r pondent aux crit res de s lection de **DEFI 3 AXES** et sous couvert des dispositions l gales applicables, peuvent acc der   ce statut les demandeurs d'emploi porteurs de projet, actuels salari s ou artisans, anciens artisans, cr ateurs d'entreprises, retrait s...

• POUR QUELS AVANTAGES ?

En int grant notre soci t , le salari  autonome pourra acc der   la protection sociale offerte par le statut salari  (S curit  Sociale, Caisse de retraites, ASSEDIC...). Tout en conservant une totale autonomie dans l'exercice de sa sp cialit , il abandonne la gestion des probl mes de cr ation ou de gestion d'entreprise. Il se concentre sur son savoir-faire et b n ficie de la comp tence de **DEFI 3 AXES** pour toute la partie administrative, juridique et comptable de son activit .

générale de Bâtiment née vers l'avenir



• POUR QUELS REVENUS ?

Ils se déterminent sur la base du rapport d'activité du mois précédent (déposé auprès de **DEFI 3 AXES** entre le 1^{er} et le 10^{ème} jour du mois suivant) à partir du Chiffre d'Affaire TTC mensuel.

Pour déterminer la marge bénéficiaire doivent être déduit du chiffre d'affaire mensuel TTC :

- Le montant de la TVA correspondante (TVA déductible, 19,6 % ou 5,5 %)
- La participation à l'assurance décennale et responsabilité civile soit 2,39 % du chiffre d'affaire HT mensuel.
- L'ensemble des achats professionnels liés à l'accomplissement des missions, calculé HT (dans la limite de 65 % de la valeur des ventes hors taxes des dites missions de travaux).
- Les frais de repas et kilométriques (sur la base des barèmes en vigueur du FISC et de l'URSSAF)

Le salaire brut mensuel se détermine en pourcentage de la marge bénéficiaire sur la base du barème suivant :



Votre marge bénéficiaire

Taux rémunérateur

de 0 à 1.500 €	40 %
de 1.501 à 2.000 €	42 %
de 2.001 à 2.500 €	44,5 %
de 2.501 à 3.000 €	46,5 %
de 3.001 à 3.500 €	48 %
de 3.501 à 4.000 €	49 %
de 4.001 à 4.500 €	49,75 %
de 4.501 à 5.000 €	50,5 %
de 5.001 à 5.500 €	51 %
de 5.501 à 6.000 €	51,5 %
plus de 6.000 €	52 %

- Pour obtenir le montant du salaire net, il suffit de déduire du salaire brut le montant de toutes les charges salariales en cours au moment du traitement de la paye.
- Vous cumulez vos congés payés à raison de 10 % de votre salaire brut, qui vous seront versés par la CCPB de Toulouse.
- Le taux de rémunération qui permet de calculer le salaire brut est susceptible de variations pouvant résulter du mouvement des charges.
- Le coût des assurances est calculé sur le chiffre d'affaire hors taxe, actuellement 2,39 % du C.A. H.T.
Ce taux est susceptible de variations résultant du nombre de litiges de l'année écoulée et du tarif de la compagnie d'assurance.

TRAVAILLEZ EN PAIX... NOUS GÉRONS VOTRE QUOTIDIEN !

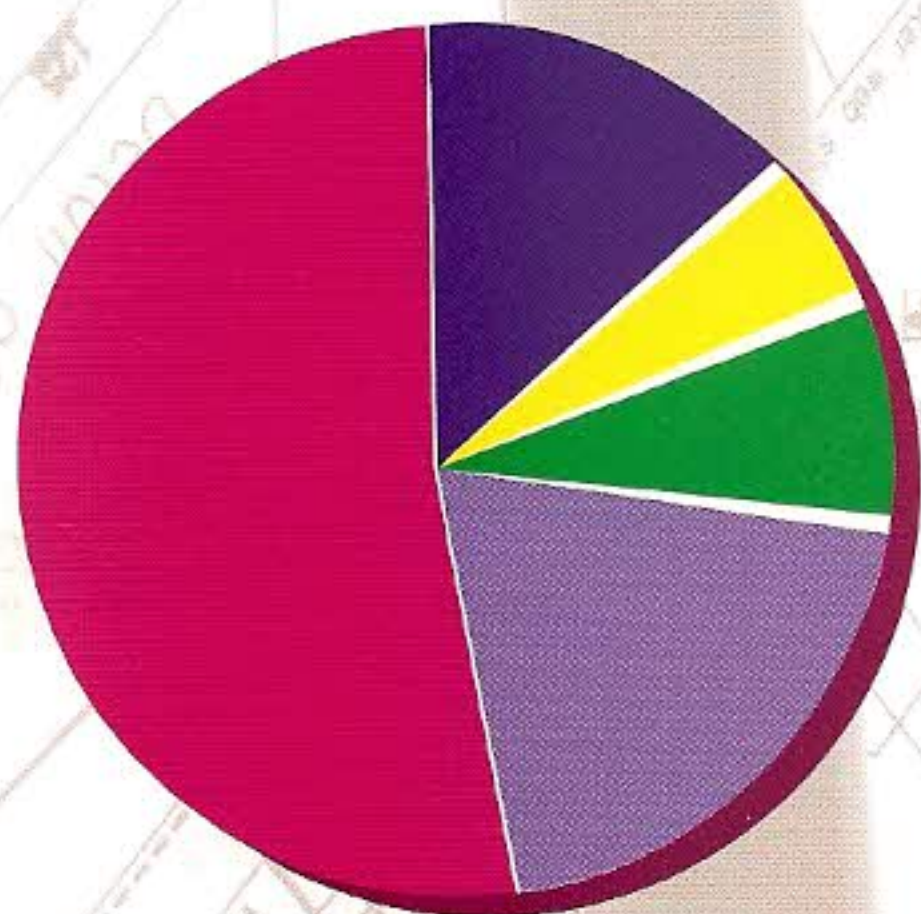


- S'occupe de votre comptabilité
- Reverse votre TVA
- Paie vos charges sociales
- Vous assure (Garantie Décennale et RC Pro)
- Gère vos impayés
- Vous offre un statut de salarié et ses avantages
- Assure votre publicité
- Prend en charge 80 % de votre mutuelle pro BTP
- Accepte les paiements par traite de vos clients

BÂTISSEZ EN CONFIANCE !

Pour une transparence totale, politique constante de notre société, nous vous proposons d'étudier dans le détail la ventilation du dossier de fin de mois d'un salarié autonome :

- Thierry a réalisé un chiffre d'affaires TTC de : 7 415,20 €
Soit un chiffre d'affaires HT de : 6 200 €
Le montant de la TVA redevable au trésor public est de (TVA 19,6% dans le cas présent) : 1 215,20 €
- Le montant TTC de ses achats matériaux est de : 1 850,00 €
Soit HT de : 1 546,82 €
- Le montant de ses frais de restauration et frais kms est de : 576,00 €
- Sa participation à la Garantie Décennale est de 2,39 % du chiffre d'affaire HT, soit : 148,18 €
- Sa marge bénéficiaire est donc de : 3 929,00 €
- Les frais de gestion **DEFI 3 AXES** sont dans le cas présent d'un montant de : 434 €
(nos frais de gestion oscillent entre 3 % et 12 % du chiffre d'affaire H.T. mensuel).
- Le montant de son virement global sera de 3 900,87 €
Soit : 1 474,87 € de salaire net + 2 426,00 € de remboursement achats et frais du mois courant.
- Chaque mois, 10 % du salaire brut de Thierry seront provisionnés à la caisse des congés payés du bâtiment en sa faveur.



- TVA
- Décennale et RC Pro
- Charges sociales
- Frais de gestion
- Versement Salarié dont congés payés

Pour obtenir des informations complémentaires, obtenir un rendez-vous ou recevoir votre dossier de candidature, contactez notre standard d'accueil au **05 62 79 71 60**

32, Route Nationale 20 – 31790 SAINT JORY
Tél. 05 62 79 71 60 - Fax 05 62 22 65 78
contact@defi3axes.fr - www.defi3axes.fr

